Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 5 octobre 2020, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Jean-Yves Piché et Paméla Martin

Rés. 2020-10-220 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles par les décrets numéro 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020; 917-2020; 925-2020; 948-2020; 965-2020 et jusqu'au 7 octobre 2020 par le décret 1000-2020;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que le gouvernement demande de limiter les rassemblements et que le conseil municipal souhaite donner l'exemple;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue publiquement selon le respect des consignes sanitaires et la distanciation de deux mètres pour les rassemblements dans les lieux publics et ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-221 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu

unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de septembre 2020

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et des dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Adoption du règlement 376-2020 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux

8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 377-2020 : Règlement décrétant un emprunt de 182 000$ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse pour le service des travaux publics

9. Adoption du premier projet de règlement 378-2020 : Règlement modifiant le règlement de zonage 337-2020 concernant les abris d'auto temporaires

10. Régie des incendies du Centre-Mékinac/demande d'entente de paiement pour remboursement lors de l'intégration

11. Nomination pour des comités :

    A) Conseil consultatif en urbanisme
    B) Comité de protection des lacs

12. Adhésion à la COMBEQ pour la directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement

13. Formations à la COMBEQ pour la directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement
    A) Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R. 22)
    B) Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
    C) Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter

14. Collecte des matières résiduelles
    A) Abolition du poste de chauffeur-opérateur de camion à déchets
    B) Collecte des matières résiduelles pour l'année 2021

15. Syndicat
    A) Grief 2020-01
    B) Demande de Mélanie Prince pour l'obtention de sa permanence
    C) Programmation de vacances restantes pour certains employés

16. Offre de services professionnels pour une étude préliminaire pour la réfection de la rue Bédard et du collecteur d'égout dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

17. Offre de services pour le remplacement des pompes de distribution au réservoir d'eau potable

18. Offre de services pour le remplacement du panneau d'alarme incendie

19. Ministère des Transports/Demande d'aide financière pour l'entretien des chemins à double vocation

20. Contrat de Déneigement Simon pour le déneigement de certains chemins municipaux

21. Demande de citoyens concernant la circulation :
    A) Rue Bédard
    B) Chemin Saint-Georges

22. FQM – Demande d'appui/Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation dans leur milieu de vie

23. Questions de l'assistance

24. Affaires nouvelles :

    A) Demande d'étude du Ministère des Transports pour le passage pour écoliers sur la rue Saint-Jacques

25. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-222 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de septembre 2020

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance septembre 2020

Fédération Québécoise des Municipalités du Québec
8 septembre 2020, le gouvernement a annoncé le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 63 876 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 105 personnes sont hospitalisées, dont 15 personnes sont aux soins intensifs et 5 770 personnes sont décédées. Aujourd'hui, dévoilement du système d'alertes et d'interventions régionales à quatre paliers développé par la Santé Publique qui précisera, pour chacune des régions du Québec, les mesures additionnelles à déployer pour s'assurer la Santé et la Sécurité des Québécois au cours des prochains mois.

10 septembre 2020, le gouvernement a annoncé le bilan pour la COVID-19 était maintenant 64 244 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 119 personnes sont hospitalisées, dont 12 personnes aux soins intensifs et 5 773 personnes sont malheureusement décédées.

15 septembre 2020, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 65 554 cas de confirmés, 133 personnes sont hospitalisées, 23 personnes sont aux soins intensifs et 5 785 personnes sont malheureusement décédées.

21 septembre 2020, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était de 68 128 cas de confirmés, 148 personnes sont hospitalisées, 30 personnes sont aux soins intensifs et 5 804 personnes sont malheureusement décédées.

22 septembre 2020, le gouvernement a annoncé le bilan de la COVID-19 étant de 68 617 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 168 sont hospitalisées, 28 personnes aux soins intensifs et 5 805 personne sont décédées.

23 septembre 2020. Le gouvernement a annoncé par communiqué le bilan pour la COVID-19 était maintenant 69 088 cas de confirmés, 178 personnes sont hospitalisées, 30 personnes sont aux soins intensifs et 5 809 personnes sont décédées.

24 septembre 2020, le gouvernement a annoncé par communiqué le bilan pour la COVID-19 était maintenant 69 670 cas de confirmés, 184 personnes sont hospitalisées, 31 aux soins intensifs et 5 810 personnes sont malheureusement décédées. Le ministre demande aux québécois de toutes régions du Québec d'éviter les anniversaires, les mariages, les soupers de famille, les BBQ et autres rassemblements familiaux et entre amis, afin d'éviter un reconfinement.

28 septembre 2020, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID -19 était maintenant de 72 651 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 212 personnes sont hospitalisées, 37 personnes sont aux soins intensifs et un total de 5 826 décès. De plus il mentionne que dès le 1 octobre plus aucune zone sera verte et nous informe des nouvelles recommandations de reconfinement.

La FQM nous informe qu'une aide financière de 2.3G$ sera au municipalités et aux organismes en transport collectif pour les frais reliés à la pandémie de COVID-19.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre les Changements Climatiques du Québec
Le MELCCCQ nous envoie le programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Le total des matières déclarées du village est de 927.80 tonnes, l'élimination par personne est de 381.97 kg, pour les matières résiduelles industrielles, commerciales et institutionnelles est de 0.40 tonnes et par personne 0.17kg par habitant.

Le MELCCCQ nous informe que le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) entrera en vigueur à compter du 31 décembre 2020.

Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec
Le MSSSQ nous invite à participer à l'appel de projet 2020-2021 du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des ainés (MADA) en cours jusqu'au 21 octobre 2020.

Ministère des Affaires Municipales et de l'habitation du Québec
Le MAMHQ nous informe du facteur comparatif 1.00 et de la proportion médiane 100% pour l'exercice financier 2021.

Ministère de la Sécurité Publique du Québec
Le MSPQ nous informe de leur soutien offert aux municipalités quant à la gestion des conséquences liées à la pandémie COVID-19.

Mini Scribe
Le MS nous rappel qu'au cour du mois d'octobre, la directrice générale doit préparer le rôle général de perception. Celui-ci devra être déposé 4 semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté. Au plus tard le 1er novembre le dépôt du rôle devra être fait.

Canadien National
Le CN nous envoie la publication Le CN dans votre collectivité. Nous y trouvons diverses initiatives, dont l'impact économique de leurs activités, leurs investissements en immobilisations, ainsi que leurs partenariats communautaires.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec
La CPTAQ nous envoie un avis de non-conformité pour le dossier de Mme Labranche. Suite à la demande de l'aliénation, la demande fait objet d'une vérification car elle est non conforme à la Loi.

La CPTAQ nous informe de la décision en révision de l'ordonnance pour le lot 4 757 669. Celui-ci ordonne de se conformer et de cesser d'utiliser le lot 4 757 669 à une fin autre que l'agriculture.

Femmes de Mékinac
Les Femmes de Mékinac nous envoie la programmation adapté automne 2020. Les activités se dérouleront par visioconférence Zoom et capsules d'éducation populaire vue les circonstances.

Rés. 2020-10-223 : Dépôt de la correspondance de septembre 2020

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de septembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-224 : Approbation des comptes de septembre 2020

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de septembre au montant de 227 872,91 $ et accepte le dépôt des états financiers prévisionnels et comparatifs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2020-10-225 : Adoption du règlement 376-2020 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 376-2020 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 377-2020

Jacques Tessier

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 377-2020 décrétant un emprunt de 182 000$ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse pour le service des travaux publics;
- dépose le projet du règlement numéro 377-2020 décrétant un emprunt de 182 000$ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse pour le service des travaux publics.

Rés. 2020-10-226 : Adoption du premier projet du règlement 378-2020 modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant les abris d'auto temporaires

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le premier projet de règlement 378-2020 modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant les abris d'auto temporaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-227 : Régie des incendies du Centre-Mékinac/demande d'entente de paiement pour remboursement lors de l'intégration

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'entente de paiement proposée par la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour le montant dû à la municipalité de Sainte-Thècle lors de l'intégration de celle-ci à la régie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-228 : Nomination pour le conseil consultatif en urbanisme

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Éric Piché, inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que celui-ci siégeait sur le conseil consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Paméla Martin à titre de directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme madame Paméla Martin, directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement en remplacement de monsieur Éric Piché pour le conseil consultatif en urbanisme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-229 : Nomination pour le comité de protection des lacs

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Éric Piché, inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que celui-ci siégeait sur le comité de protection des lacs;

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Paméla Martin à titre de directrice adjointe aux

travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme madame Paméla Martin, directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement en remplacement de monsieur Éric Piché pour le comité de protection des lacs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-230 : Adhésion à la COMBEQ pour la directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT que la Corporation des officiers en bâtiment et en environnement du Québec offre des formations destinées aux inspecteurs en bâtiment et en environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'adhésion de madame Paméla Martin à la COMBEQ au coût de 390$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-231 : Formation « Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R. 22) » pour la directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT que la directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement doit suivre des formations menant à l'obtention de son titre d'officier en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que la COMBEQ offre la formation « Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R. 22) » par Internet au coût de 570,17$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que Paméla Martin suive le cours « Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R. 22) » par Internet au coût de 570,17$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-232 : Formation « Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection » pour la directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT que la directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment

et en environnement doit suivre des formations menant à l'obtention de son titre d'officier en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que la COMBEQ offre la formation « Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection » par Internet au coût de 304,85$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que Paméla Martin suive le cours « Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection » par Internet au coût de 304,85$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-233 : Formation « Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter » pour la directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT que la directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement doit suivre des formations menant à l'obtention de son titre d'officier en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que la COMBEQ offre la formation « Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection » par Internet au coût de 304,85$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que Paméla Martin suive le cours « Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter » par Internet au coût de 304,85$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Madame Julie Bertrand, conseillère, se retire du point suivant, puisqu'elle a des intérêts pécuniaires dans ce point.

Rés. 2020-10-234 : Abolition du poste de chauffeur-opérateur de camion à déchets

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale de collecte des matières résiduelles avec la Municipalité de Lac-aux-Sables prend fin le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a décidé de ne pas renouveler l'entente par sa résolution 2019-12-371;

CONSIDÉRANT l'offre faite par à la Municipalité de Lac-aux-Sables d'établir une entente annuelle pour la collecte des matières résiduelles avec le camion actuel jusqu'à l'arrivée du bac brun (matières putrescibles) par la résolution 2020-03-080;

CONSIRANT le refus de la Municipalité de Lac-aux-Sables de l'offre faite par la résolution 2020-03-80 et la demande de partage des actifs au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que puisque le camion à déchets sera vendu, il y a lieu d'abolir le poste de chauffeur-opérateur de camion à déchets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle abolisse le poste de chauffeur-opérateur de camion à déchets à compter du 1er janvier 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Madame Julie Bertrand, conseillère, reprend part à la séance.

Madame Caroline Poisson, conseillère, se retire du point suivant, puisqu'elle a des intérêts pécuniaires dans ce point.

Rés. 2020-10-235 : Collecte des matières résiduelles pour l'année 2021

CONSIDÉRANT la soumission de Service Cité Propre pour un contrat de collecte des matières résiduelles pour l'année 2021 au coût de 95 849,70$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'offre de la Municipalité de Lac-aux-Sables pour une entente intermunicipale pour la fourniture du service de collecte des matières résiduelles pour l'année 2021 au coût de 83 573,33$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre d'entente intermunicipale de la Municipalité de Lac-aux-Sables pour la fourniture du service de collecte des matières résiduelles pour l'année 2021 au coût de 83 573,33$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Madame Caroline Poisson, conseillère, reprend part à la séance.

Rés. 2020-10-236 : Grief 2020-01

CONSIDÉRANT le dépôt par le syndicat du grief 2020-01 contestant la méthode utilisée par l'employeur pour le versement de l'indemnité de vacances et demandant le versement intégral de l'indemnité de vacances avant la prise des vacances;

CONSIDÉRANT que l'employeur verse l'indemnité au prorata du nombre de semaines de vacances prises par les employés et non l'intégralité de l'indemnité, puisque l'article 23.02 de la convention collective stipule que « Au 31 décembre de chaque année, les jours de vacances qu'une personne salariée n'a pas pris lui sont payés », ce qui implique un versement au fur et à mesure que les vacances sont prises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne fait pas foi au grief 2020-01, car la municipalité respecte les articles de la convention collective relativement aux vacances.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-237 : Demande de Mélanie Prince pour l'obtention de sa permanence

CONSIDÉRANT la demande de Mélanie Prince pour l'obtention de sa permanence à titre de secrétaire;

CONSIDÉRANT que Mélanie Prince n'a pas été mise à pied temporaire pour manque de travail depuis 2 ans, sauf pendant la période de fermeture des bureaux dû à la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le CRT juge pertinent d'avoir une secrétaire à l'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de modifier le statut d'emploi de madame Mélanie Prince, secrétaire, pour permanente au lieu de saisonnière, avec un horaire de 30 heures par semaine et pouvant aller jusqu'à 35 heures en cas de besoin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-238 : Programmation de vacances restantes pour certains employés

CONSIDÉRANT qu'il restait une semaine de vacances à céduler à Mélanie Prince et Danny Dionne;

CONSIDÉRANT que Mélanie Prince désire prendre sa semaine du 5 au 9 octobre et que la directrice générale est en accord avec cette demande;

CONSIDÉRANT que Danny Dionne désire diviser sa semaine en deux, soit les 21 et 22 octobre (collecte de Sainte-Thècle) et les 21 et 22 décembre (collecte de Lac-aux-Sables) et que la Municipalité de Lac-aux-Sables dispose d'un remplaçant à ces dates;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la dernière semaine de vacances de Mélanie Prince et de Danny Dionne telles que demandées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-239 : Offre de services professionnels pour une étude préliminaire pour la

réfection de la rue Bédard et du collecteur d'égout dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

CONSIDÉRANT que la municipalité désire déposer une programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2019-2023;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'avoir une étude préliminaire pour la réfection de la rue Bédard et du collecteur d'égout pour déposer une demande;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Pluritec pour cette étude au coût de 14 230$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de services professionnels de la firme Pluritec au coût de 14 230$ plus taxes pour la réalisation d'une étude préliminaire pour la réfection de la rue Bédard et du collecteur d'égout afin de déposer une programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-240 : Offre de services pour le remplacement des pompes de distribution au réservoir d'eau potable

CONSIDÉRANT que la désuétude des pompes fait en sorte qu'elles ne suffisent plus à remonter le niveau du réservoir en période de grande utilisation de l'eau potable;

CONSIDÉRANT l'offre de services de CWA pour le remplacement des deux pompes par des pompes submersibles au coût de 34 820$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Danovar pour le remplacement des deux pompes par des pompes turbines au coût de 41 946$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de services de CWA au coût de 34 820$ plus taxes pour le remplacement des deux pompes de distribution au réservoir d'eau potable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-241 : Offre de services pour le remplacement du panneau incendie de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que la panneau d'incendie a été installé dans les années 1990 ;

CONSIDÉRANT que les pièces de remplacement ne sont plus disponibles;

CONSIDÉRANT que le panneau n’est plus conforme aux normes ULC;

CONSIDÉRANT l’offre de remplacement du panneau incendie de Technic Alarme au coût de 2 473,61$ plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l’offre de services de Technic Alarme pour le remplacement du panneau incendie de l’hôtel de ville au coût de 2 473,61$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-242 : Ministère des Transports/Demande d’aide financière pour l’entretien des chemins à double vocation

CONSIDÉRANT que la municipalité entretient trois chemins à double vocation, soit le chemin du Lac-du-Jésuite, le chemin Canton-de-Le Jeune et le chemin Joseph-Saint-Amant;

CONSIDÉRANT que ces chemins sont fortement sollicités, par un minimum de 250 camions chargés par année, pour le transport de ressources forestières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière au Ministère des Transports pour l’entretien des chemins à double vocation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-243 : Contrat de Déneigement Simon pour le déneigement de certains chemins municipaux

CONSIDÉRANT que la Municipalité a accordé un contrat pour le déneigement des chemins Canton-de-Le-jeune (7,6 km) et Joseph St-Amant (6,3 km) pour une longueur approximative de 13,9 km pour cinq (5) ans à compter de l’hiver 2017-2018;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire retenu, Michel Demers, avait soumis un prix à moins de la moitié que le prix du deuxième soumissionnaire;

CONSIDÉRANT que ce contrat a été transféré à Déneigement Simon avec l’autorisation du conseil par sa résolution du 13 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que la configuration de ces chemins est particulière, qu’ils sont situés en altitude, comptent beaucoup de côtes et de courbes, entraînant toujours des difficultés supplémentaires par rapport aux autres chemins de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les trois (3) premières années du contrat sont terminées et qu'il reste deux années à compléter soit les hivers 2020-2021 et 2121-2022;

CONSIDÉRANT que pour les trois (3) premières années la municipalité a économisé plus de 150 000 $ par rapport à la deuxième soumission;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Déneigement Simon demande une modification du contrat pour les deux (2) prochaines années en augmentant son prix à 4 500 $/km alors qu'il est de 3 300 $/km pour 2020-2021 et 3 500 $/km pour 2021-2022;

CONSIDÉRANT que même avec cette augmentation, le prix sera encore bien inférieur à la deuxième soumission reçue, soit une économie de plus de 76 000 $ pour les deux (2) années à venir;

CONSIDÉRANT que la garantie d'exécution demandée par le devis et obtenue est d'un montant de 22 240 $ versé par chèque visé et encaissé par la municipalité;

CONSIDÉRANT que si le contrat n'est pas modifié et qu'il n'est pas continué, la municipalité ne pourra pas conserver plus que le montant de 22 240 $ déjà encaissé à titre de garantie d'exécution;

CONSIDÉRANT que dans un tel cas, un nouvel appel d'offres entraînera certainement pour les deux (2) prochaines années, des coûts beaucoup plus élevés que le montant demandé par l'entrepreneur et, bien au-delà du montant de la garantie;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été faite le 10 juillet à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, pour obtenir l'autorisation de modifier ou d'accorder le contrat de gré à gré à l'entrepreneur Déneigement Simon pour les deux (2) prochaines années aux conditions proposées par ce dernier;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, aucune réponse n'a été reçue de la part de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir puisque le refus d'agréer à la demande de Déneigement Simon entraînerait la cessation du contrat par ce dernier et que le délai est trop court pour retourner en soumission avant le début de la neige dans ce secteur de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de modifier le taux au kilomètre à 4 500$ du kilomètre pour le contrat de déneigement des chemins accordé à Déneigement Simon pour les hivers 2020-2021 et 2021-2022 tel que demandé à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-244 : Demande de citoyens concernant la circulation sur la rue Bédard

CONSIDÉRANT la demande de madame Roxanne Bureau de modifier la signalisation sur la rue Bédard ou l'installation d'outils de gestion de la circulation puisqu'elle trouve que les automobilistes ne respectent ni la vitesse, ni l'arrêt-stop au coin de la rue Bédard et de la rue Veillette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse d'installer une signalisation supplémentaire sur la rue Bédard, mais demande à la Sûreté du Québec de faire respecter la limite de vitesse et l'arrêt-stop par une présence policière plus accrue sur cette rue, particulièrement aux heures où les élèves se rendent et reviennent de l'école.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-245 : Demande de citoyens concernant la circulation sur le chemin Saint-Georges

CONSIDÉRANT la demande de madame Mireille Carignan de modifier la limite de vitesse face au 1935, chemin Saint-Georges;

CONSIDÉRANT que cette route est administrée par le Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de demander au Ministère des Transports de diminuer la limite de vitesse sur le chemin Saint-Georges, mais demande à la Sûreté du Québec d'assurer une présence plus accrue sur ce chemin lors du passage des autobus scolaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-246 : FQM – Demande d'appui/Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, Mme Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Affaires nouvelles :

Rés. 2020-10-247 : Demande au Ministère des Transports pour une recommandation sur la signalisation lumineuse aux passages pour écoliers

CONSIDÉRANT que le brigadier scolaire n'est pas toujours respecté par les automobilistes à la traverse d'écoliers;

CONSIDÉRANT qu'il existe de la signalisation lumineuse pour améliorer la visibilité des piétonniers qui traversent aux passages piétonniers;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal se questionne sur l'efficacité de cette signalisation lumineuse ainsi que sur sa fiabilité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal se demande si cette signalisation lumineuse peut remplacer la présence d'un brigadier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère des Transports une recommandation sur la signalisation lumineuse pour le passage d'écoliers au coin de la rue Saint-Jacques et Masson.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-248: Levée de la séance

À 20 heures 16 minutes, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le mardi 13 octobre 2020, à 18h45 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset

Rés. 2020-10-249 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles par les décrets numéro 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020; 917-2020; 925-2020; 948-2020; 965-2020 et jusqu'au 7 octobre 2020 par le décret 1000-2020;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que le gouvernement demande de limiter les rassemblements et que le conseil municipal souhaite donner l'exemple;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et soit enregistrée pour diffusion;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal pour 18h45;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à leur avis de convocation et acceptent d'ajouter le point « Entente de collaboration avec le Gouvernement du Québec (Ministère des Transports) pour la gestion du projet de reconstruction de la chaussée de la rue Notre-Dame (route 153), incluant le remplacement des conduites d'égout sanitaire et pluvial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que d'ouvrir la séance à 18 heures 45 minutes et d'adopter l'ordre du jour suivant :

ADOPTÉE UNANIMEMENT

1. Adoption du règlement 377-2020 décrétant un emprunt de 182 000$ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse pour le service des travaux publics

2. Demande de dérogation mineure de la propriétaire du 2471, chemin Saint-Pierre Nord

3. Entente de collaboration avec le Gouvernement du Québec (Ministère des Transports) pour la gestion du projet de reconstruction de la chaussée de la rue Notre-Dame (route 153), incluant le remplacement des conduites d'égout sanitaire et pluvial;

4. Questions de l'assistance

5. Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>Rés. 2020-10-250 : Adoption du règlement 377-2020 décrétant un emprunt de 182 000 $ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse pour le service des travaux publics</u>

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité adopte le règlement 377-2020 décrétant un emprunt de

182 000 $ pour l’acquisition d’une rétrocaveuse pour le service des travaux publics.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-251 : Demande de dérogation mineure de la propriétaire du 2471, chemin Saint-Pierre Nord

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de madame Meggie Groleau concernant un projet d’agrandissement d’un garage de 14’ x 40’ de façon à ce qu’après le projet, l’ensemble des bâtiments complémentaires occuperont une superficie de 255,92 mètres carrés lorsque le règlement de zonage prescrit à l’article 9.2 une superficie maximale de 150 mètres carrés, donc dérogatoire de 105,92 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le bâtiment occupe deux terrains qui auraient pu être divisés;

CONSIDÉRANT que le terrain est contigu à la zone de villégiature;

CONSIDÉRANT qu’il y a un chemin entre le voisin et le terrain en question;

CONSIDÉRANT que le bâtiment servira à l’entreposage;

CONSIDÉRANT que cela favorise le maintien d’emplois dans la région;

CONSIDÉRANT que le conseil consultatif en urbanisme suggère au conseil municipal d’accepter la demande telle que déposée sous conditions que la finition extérieure soit uniforme au bâtiment existant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de dérogation mineure de la propriétaire du 2471, chemin Saint-Pierre Nord pour l’agrandissement d’un garage de 14’ x 40’ de façon qu’après le projet, l’ensemble des bâtiments complémentaires occuperont une superficie de 255,92 mètres carrés lorsque le règlement de zonage prescrit une superficie maximale de 150 mètres carrés, donc dérogatoire de 105,92 mètres carrés, conditionnellement à ce que la finition extérieure soit uniforme au bâtiment existant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-252 : Entente de collaboration avec le Gouvernement du Québec (Ministère des Transports) pour la gestion du projet de reconstruction de la chaussée de la rue Notre-Dame (route 153), incluant le remplacement des conduites d’égout sanitaire et pluvial

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de signer l’entente de collaboration avec le Gouvernement du Québec représenté par le ministre des Transports, lui-même représenté par le sous-ministre adjoint aux territoires, pour la gestion

du projet et l'établissement des droits et obligations des parties en vue de la reconstruction de la chaussée de la rue Notre-Dame (route 153), incluant le remplacement des conduites d'égout sanitaire et pluvial.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2020-10-253 : Levée de la séance

À 19 heures 47 minutes, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire	Secrétaire-trésorière